

**Groupement d'Intérêt Public
ID 77**

**Conseil d'administration du GIP du 18 février 2026
Délibération N° CA-2026/02/18 - 2**

Votants présents : 4

Votants absents suppléés : 0

Votants absents ayant donné un pouvoir : 5

Votants absents non représentés : 7

Secrétaire de séance : Sylvie ROGNON

Objet : Budget supplémentaire 2026 du GIP ID77

Exposé des motifs :

Par délibération du 21 novembre 2025, le conseil d'administration du GIP ID77 a approuvé son budget primitif pour l'année 2026 s'établissant respectivement à 2000€ en dépenses et en recettes, concernant exclusivement la section de fonctionnement. Ce budget correspond aux besoins propres d'ID77 en 2026.

Suite à l'approbation du compte financier unique 2025, ce jour, le 18 février 2026, il est proposé de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2025 en recettes de fonctionnement 2026, de ne solliciter une subvention de fonctionnement que de 1000€ auprès du Département, et d'approuver le budget supplémentaire 2026 correspondant.

Le Conseil d'administration d'ID 77

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public «ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018, son avenant n°1 approuvé par son assemblée générale du 14 décembre 2020, son avenant n°2 approuvé par son assemblée générale du 16 juin 2022, son avenant n° 3 approuvé par son assemblée générale du 18 avril 2023 et son avenant n°4 approuvé par son assemblée générale du 27 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI n°16 en date du 05 mars 2021 portant approbation de la convention constitutive du GIP ID77 et de son avenant n°1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°40 en date du 05 septembre 2022 portant modification par avenant n°2 de la convention constitutive du GIP ID77 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023/DRCL/BLI n° 23 en date du 23 août 2023 portant modification par avenant n° 3 de la convention constitutive du GIP ID77 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n°CA-2026/02/18-1 relative à l'examen et l'approbation du compte financier unique établi pour l'exercice 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte du résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2025 de 1741,48 €,

Article 2 : de prendre acte de l'absence de résultats d'investissement 2025,

Article 3 : que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2025 est affecté pour le solde en excédent de fonctionnement reporté via le budget supplémentaire pour l'exercice 2026, pour un montant de 1741,48 €.

Article 4 : de solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Département de 1000 €, au vu du report susvisé.

Article 5 : d'adopter le budget supplémentaire 2026 par chapitre budgétaire par nature, et détaillé par article conformément au tableau ci-après.

BUDGET ID77 2026 - Section de fonctionnement					
Chapitres	Articles	Libellés	BP 2026	Projet BS 2026	Projet BP+BS 2026
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
11		Charges à caractère général			
	6132	Locations	200,00 €		200,00 €
	6156	Prestations de maintenance informatique	200,00 €		200,00 €
	6161	Primes d'assurances multirisques	80,00 €	-18,00 €	62,00 €
	617	Etude Marché public			
	6231	Marchés publics (procédure)	1 320,00 €	759,48 €	2 079,48 €
	6234	Publicité, publication, relations publiques			
	6251	Voyages, déplacements et missions	200,00 €		200,00 €
	6288	Autres services extérieurs			
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			2 000,00 €	741,48 €	2 741,48 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
74		Dotations, subventions et participations			
	7473	Participation Département	2 000,00 €	-1 000,00 €	1 000,00 €
002		Excédent N-1 reporté		1 741,48 €	1 741,48 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			2 000,00 €	741,48 €	2 741,48 €

Nombre de votants : 9

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président d'ID 77

Jean-Marc CHANUSSOT



Le secrétaire de séance

Sylvie ROGNON

